

Image not found or type unknown



Confrontation au comissariat

Par **Andrew94**, le **24/10/2009** à **23:34**

Bonjour, rnIl y a 6 mois, avec ma mère nous avons déposé un PV de dénonciation au comissariat de police concernant une vente de stupéfiants. En effet, deux individus m'avaient posé quelques problemes et ma mère trouvait cela insoutenable. Nous pensions que l'affaire serait réglé très rapidement mais en fait, l'inspecteur nous a complètement laissé tomber. Du coup l'affaire revient maintenant, alors que ces personnes ne m'embetent plus. Le comissariat exige une confrontation. Et j'ai peur, j'ai peur de les avoir en face de moi . Car, bien entendu ils ont tout nié et sont contre moi... Ai-je le droit de refuser la confrontation étant mineure? Ai-je le droit de retirer le PV de dénonciation?rnMerci de m'aider..